

Conditions générales d'accès et d'utilisation du service Parkings Vélos fermés et sécurisés Île-de-France Mobilités

ARTICLE 1 – OBJET

Les présentes conditions générales d'accès et d'utilisation (les « Conditions Générales ») sont applicables au service de **Parkings Vélos fermés et sécurisés Île-de-France Mobilités** proposé par **Aéroports de Paris** et financé par **Île-de-France Mobilités** (le « Service »). Les Conditions Générales constituent le règlement du Service édicté par Aéroports de Paris qui en fixe les conditions d'accès, d'abonnement et d'utilisation. La liste des Parkings Vélos fermés et sécurisés constituant le service est présente sur le site <https://idf-mobilites.fr/orly-parking-velos> (ci-après le « Site »)

Le Service est mis à disposition de toute personne physique souhaitant bénéficier d'une place de stationnement vélo sécurisé et qui est titulaire d'un abonnement en cours de validité (l' « Usager »), souscrit dans les conditions définies à l'article 3 des Conditions Générales.

La Aéroports de Paris a confié la gestion du service à la société ABRI PLUS, domiciliée 1 rue des Noues, 42160 BONSON.
ABRI PLUS opère la gestion du service sous la marque DIWIO.

L'accès au Service est uniquement réservé aux Usagers titulaires d'un abonnement souscrit dans les conditions des Conditions Générales.

A ce titre, pour réaliser la souscription d'un abonnement au Service, l'Usager doit préalablement avoir créé un compte sur DIWIO. La création d'un compte est gratuite pour l'Usager.

La souscription d'un abonnement au Service par l'Usager emporte l'acceptation expresse et sans réserve des Conditions Générales par l'Usager.

Toute personne (ci-après « Usager ») s'abonnant au Service est invitée à prendre connaissance. Ces Conditions Générales peuvent être amenées à évoluer. Aussi, l'Usager est invité à lire, télécharger et/ou imprimer les Conditions Générales à chaque souscription au Service qu'il effectue.

La souscription d'un abonnement au Service emporte acceptation sans réserve des présentes Conditions Générales (acceptation via une case à cocher sur le formulaire d'abonnement du site <https://idf-mobilites.fr/orly-parking-velos> librement consultables par l'Usager.

ARTICLE 2 – DESCRIPTION DU SERVICE

Afin de permettre aux Usagers de stationner facilement leurs vélos à proximité des gares ou stations, Île-de-France Mobilités poursuit le développement du stationnement vélos dans toute l'Île-de-France. Les Parkings Vélos Île-de-France Mobilités garantissent aux Franciliens un stationnement vélos de qualité facilement identifiable à proximité des gares et stations.

Tous les Parkings Vélos Île-de-France Mobilités sont :

- ouverts 24h/24 et 7j/7,
- facilement repérables grâce à une identité Parkings Vélos,
- situés au plus proche des gares et stations,
- abrités et éclairés,
- sécurisés avec des arceaux pour accrocher votre vélo.

Les Parkings Vélos fermés et sécurisés, qui font l'objet du Service :

- sont accessibles avec un passe Navigo,
- bénéficient de la vidéoprotection (24/24 7/7, enregistrements sur 30 jours glissants)
- peuvent offrir des services annexes : prises pour vélos à assistance électrique, pompes à vélo, kits de réparation et d'entretien...

Ce Parking Vélos a été réalisé par Aéroports de Paris, avec un financement par Île-de-France Mobilités.

Aéroports de Paris confie à ABRI PLUS la gestion du service d'abonnement au Parking Vélos sécurisés, comprenant la souscription des abonnements et le Centre de Relation Client.

Pour toute information sur le Service, le Centre de Relation Clients est joignable aux coordonnées suivantes :

- Via le formulaire de contact
- Par téléphone au 09 70 65 05 95, du lundi au vendredi de 8h30 à 17h.

ARTICLE 3 – ABONNEMENTS ET CONDITIONS TARIFAIRES

Île-de-France Mobilités propose une tarification simplifiée, adaptée aux besoins de chacun.

L'abonnement au Service est payant pour les titulaires de passes Navigo n'étant pas abonnés à un forfait annuel de transport en commun (Navigo Annuel, Navigo Annuel Senior, imagine R scolaire, imagine R étudiant). Les tarifs d'abonnement sont les suivants :

| Type d'abonnement | Montant de l'abonnement | Montant de l'abonnement avec forfait annuel de transport en commun* |
|-----------------------|-------------------------|---|
| Abonnement journalier | 2 € | 0€ |
| Abonnement mensuel | 10 € | 0€ |
| Abonnement annuel | 30 € | 0€ |

* Navigo Annuel, imagine R scolaire, imagine R étudiant, Senior

L'abonnement au Service est gratuit pour les titulaires d'un forfait annuel de transport en commun valide (Navigo Annuel, Navigo Annuel Senior, imagine R scolaire, imagine R étudiant).

La gratuité pour les titulaires d'un forfait annuel de transport en commun est valable pour l'abonnement au Service pour une seule place de stationnement.

L'abonnement à d'autres Parkings Vélos fera l'objet des mêmes conditions d'abonnement et de tarification que pour les autres usagers.

Toute personne non titulaire d'un passe Navigo et souhaitant s'abonner au Service doit se procurer au choix :

- Un passe Navigo personnalisé :
 - o à commander en ligne ([cliquer ici](#)),
 - o à obtenir en se rendant en [comptoirs RATP](#) et [Guichets Services Navigo SNCF](#).
- Un passe Navigo Découverte accessible pour 5 € en se rendant en [comptoirs RATP](#) et [Guichets Services Navigo SNCF](#).

Pour en savoir plus sur les passes Navigo :

- le passe Navigo <https://www.iledefrance-mobilites.fr/titres-et-tarifs/supports/passe-navigo>,
- le passe Navigo Découverte <https://www.iledefrance-mobilites.fr/titres-et-tarifs/supports/passe-navigo-decouverte>.

ARTICLE 4 – SOUSCRIPTION

INSCRIPTION

Toute personne physique souhaitant bénéficier du Service doit préalablement s'inscrire sur le site DIWIO : <https://diwio.com>
Pour créer un compte sur le site DIWIO, l'Usager doit :

- Remplir le formulaire d'inscription.
- Accepter les conditions générales d'utilisation DIWIO.

Les modalités de traitement sont décrites à l'article 9 des présentes Conditions Générales.

CONNEXION

Une fois l'inscription finalisée et validée, l'Usager se connecte à son compte DIWIO.
Depuis son compte DIWIO, l'Usager est en mesure de retrouver l'ensemble de ses informations et dus modifier si nécessaire.

SOUSCRIPTION

Une fois connecté à son compte DIWIO, l'Usager sélectionne un Parking Vélo Aéroports de Paris sélectionne une offre d'abonnement et clique sur S'ABONNER pour commencer la souscription.

L'Usager doit obligatoirement saisir son numéro de carte Navigo.

Information :

Le numéro à saisir est le celui du passe Navigo. Il se compose de 10 chiffres inscrits sur le passe.



Cas d'un Usager éligible à la gratuité :

Récapitulatif de commande :

- L'Usager vérifie sa commande, accepte les présentes Conditions Générales puis clique sur SOUSCRIRE A L'ABONNEMENT

Confirmation de commande

- L'Usager reçoit un mail de confirmation de sa commande.

Informations importantes concernant la gratuité :

Une vérification mensuelle est effectuée automatiquement par l'Exploitant pour s'assurer que l'Usager bénéficie toujours d'un forfait annuel de transport en commun (Navigo Annuel, Navigo Annuel Senior, imagine R scolaire, imagine R étudiant), et est donc toujours éligible à la gratuité.

Si la vérification indique que l'Usager est en conformité, ce dernier conserve la gratuité d'abonnement.

Si la vérification indique que l'Usager n'est plus en conformité, l'Usager est invité à :

- se réabonner à un forfait annuel de transport en commun (Navigo Annuel, Navigo Annuel Senior, imagine R scolaire, imagine R étudiant)
- ou à payer son abonnement Parking Vélos

Une nouvelle vérification est faite automatiquement 15 jours après. Si l'Usager n'a toujours pas régularisé sa situation, une relance lui est envoyée.

Une dernière vérification est faite 30 jours après la première vérification. Si la vérification indique que l'Usager n'est plus en conformité avec les conditions d'éligibilité à la gratuité, son abonnement est automatiquement résilié et l'Usager est invité à souscrire à une offre payante d'abonnement au service

Cas d'un Usager non éligible à la gratuité :

Récapitulatif de commande :

- L'Usager vérifie sa commande, accepte les présentes Conditions Générales puis clique sur PAYER PAR CARTE.

Paiement en ligne :

- L'Usager saisit ses informations de carte bancaire pour procéder au paiement en ligne,
- L'Usager clique sur PAYER PAR CARTE,

Confirmation de commande

- L'Usager reçoit un mail de confirmation de sa commande.

ACTIVATION DE L'ABONNEMENT

L'abonnement au Service est automatiquement activé une fois le mail de confirmation de souscription d'abonnement réceptionné par l'Usager. L'accès au Service est autorisé après l'activation de l'abonnement.

L'Usager présente son passe Navigo devant le lecteur disposé à l'entrée du Parking Vélos pour déclencher l'ouverture de la porte sécurisée.

RENOUVELLEMENT DE L'ABONNEMENT

Le renouvellement d'un abonnement au Service n'est pas automatique. Avant la date d'expiration de son abonnement, l'Usager doit depuis son compte, souscrire à une offre de prolongation d'abonnement ou à une nouvelle offre.

Une notification d'expiration prochaine d'abonnement est envoyée par mail à l'Usager :

- Abonnement jour :
 - o Aucune notification.
- Abonnement mensuel :
 - o Notification à J-15.
- Abonnement annuel :
 - o Notification à J-15.

EXPIRATION DE L'ABONNEMENT

Un abonnement expire automatiquement à la date de fin d'abonnement. Les droits d'accès de l'Usager au Service sont automatiquement désactivés. L'abonnement ainsi libéré est automatiquement proposé à la vente sur le Site.

Pour réactiver ses droits, l'Usager doit se connecter à son compte et souscrire à une offre d'abonnement disponible pour le Parking Vélos souhaité.

ARTICLE 5 – CONDITIONS D'ACCES ET D'UTILISATION DU SERVICE

MODALITES D'ACCES

Le Service est accessible, 7 jours sur 7 et entre 3h30 à 0h30.
Le Service est accessible avec un abonnement et s'ouvre avec un passe Navigo.
L'abonnement au Service ne permet le stationnement que d'un seul vélo.

L'accès au Parking Vélos est interdit à tout mineur de moins de 14 ans, non accompagné d'un adulte.

VEHICULES AUTORISES

Les seuls véhicules autorisés sont les vélos classiques, vélos cargos et vélos à assistance électrique.
Il est interdit d'introduire dans le Parking Vélos de tout autre véhicule électrique de mobilité (trottinettes, solowheels, etc.) ainsi que tous les autres véhicules motorisés (motos, scooters, etc.) et plus généralement tout autre objet ou animal.
Les équipements et accessoires à l'usage du vélo, tels que les casques, et les vêtements de pluie ne peuvent pas être déposés dans les Parking Vélos, sauf en cas de présence de casiers sécurisés.

MODALITES DE STATIONNEMENT

Les Parkings Vélos sont dédiés à un usage temporaire et non permanent. Un vélo ne peut être stationné pour une durée supérieure à 30 jours consécutifs.

Passé la durée de stationnement autorisée, Aéroports de Paris identifie les vélos stationnés depuis plus de 30 jours sur un emplacement, ainsi que les vélos mal stationnés depuis plus de 15 jours ou les vélos apparaissant abandonnés (vélos dégradés, épaves...) depuis plus de 15 jours.

Si Aéroports de Paris est en mesure d'identifier le propriétaire du vélo, ce dernier est notifié par mail lui indiquant, l'obligation de déplacer sous 15 jours, le lieu et les délais du stockage du vélo ainsi que la procédure nécessaire pour sa récupération si ce dernier est retiré du Parking Vélos passé le délai de 15 jours.

Un autocollant est apposé sur le vélo par Aéroports de Paris, mentionnant l'obligation de déplacer ou évacuer le vélo et la date de constat du stationnement non autorisé.

A compter de son identification, le vélo est laissé à son emplacement de stationnement pendant 15 jours dans le Parking Vélos. Au terme de cette période, Aéroports de Paris procède à l'enlèvement du vélo après destruction des moyens de sécurisation du vélo.

Le vélo est ensuite stocké pendant 3 mois dans les locaux Aéroports de Paris. A l'issue de ce délai de stockage, le vélo sera le vélo sera transmis par Aéroports de Paris à une association dédiée à la valorisation des vélos et réinjecté dans le circuit de vente.

Durant cette période de stockage de 3 mois, le propriétaire du vélo est en mesure de demander la restitution de son vélo à Aéroports de Paris. La restitution du vélo a lieu dans les locaux de stockage Aéroports de Paris sur justificatif de propriété.

Le vélo est restitué dans l'état dans lequel il se trouve. Aéroports de Paris ne pourra être tenue responsable des éventuelles dégradations sur le vélo.

Aucune demande d'expédition du vélo ou de remboursement des moyens de sécurisation détruits ne sera acceptée par Aéroports de Paris.

DOMMAGE ET VOLS

L'Usager est responsable de son vélo et des accessoires associés. Il doit attacher son vélo à l'aide d'un ou plusieurs dispositifs personnels de type « antivol » sur un rack de stationnement libre.

Lors de sa sortie du Parking Vélos, l'Usager doit s'assurer de la bonne fermeture de la porte d'accès.

Aéroports de Paris décline toute responsabilité en cas d'accident, de dégradation, ou de vol survenant dans l'enceinte du Parking Vélos.

Aéroports de Paris ne pourra pas être tenue responsable du vol ou de la dégradation d'un vélo ou de ses accessoires dans le Parking Vélos.

En cas de vol ou dégradation, l'Usager est invité à déposer plainte et à contacter le Centre de Relation Clients dans les meilleurs délais.

L'Usager est également responsable de tout dommage ou accident causé aux biens et aux personnes dans l'enceinte du Parking Vélos.

Pour accéder au Parking Vélos, l'Usager doit être titulaire d'une assurance responsabilité civile.

Afin de prévenir les vols et dégradations, l'Usager est invité à identifier son vélo et à ne pas laisser d'accessoires non sécurisés.

SIGNALEMENT DES ANOMALIES

Pour assurer la qualité et la sécurité du Service, l'Usager est tenu de signaler toute anomalie de fonctionnement du Service en contactant le Centre de Relation Clients.

En cas d'impossibilité d'accès au Parking Vélos, l'Usager est d'abord tenu de vérifier la validité de son abonnement sur son compte client avant de contacter le Centre de Relation Clients.

ARTICLE 6 – RESPONSABILITES DE L’USAGER

L’Usager est responsable de l’exactitude des informations transmises dans le cadre de l’abonnement au Service.
L’abonnement au Service est strictement personnel et en aucun cas cessible.

La connexion de l’Usager au Site se fait sous son entière responsabilité. Il lui appartient de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses identifiants de connexion sur son équipement informatique.

Tout manquement aux présentes Conditions Générales, toute utilisation frauduleuse du Service peut entraîner la désactivation de l’accès au Service et pourra donner lieu à des poursuites judiciaires.

L’Usager s’engage à respecter les Conditions Générales.

Le Service est strictement personnel et l’Usager doit veiller à la mise en sécurité de son vélo.

Pendant toute la durée du stationnement de son vélo, l’Usager reste le seul responsable :

- de son véhicule à deux roues et des objets en lien avec la pratique du vélo (casque, gilet, etc.),
- des dégâts qu’il pourrait occasionner directement ou indirectement au Parking Vélos, avec ou sans son vélo.

La souscription d’un abonnement ne constitue pas un contrat de gardiennage, Aéroports de Paris ne saurait être tenue responsable des vols et dommages de toute nature qui pourraient survenir au sein du Parking Vélos.

L’Usager est tenu de :

- Avoir souscrit une assurance responsabilité civile,
- Circuler à pied à l’entrée et à l’intérieur du Parking Vélos,
- Accrocher son vélo avec un cadenas ou tout autre moyen de sécurisation,
- Ne pas encombrer ni l’entrée, ni l’allée, ni le stationnement d’un autre vélo avec son propre vélo,
- Ne pas laisser d’objets ou de colis en dehors des casiers prévus à cet effet. En particulier, le stockage des équipements des services de livraisons professionnels n’est pas autorisé à l’intérieur du Parking Vélos (sac à dos, vêtements, etc.),
- Bien fermer la porte lors de sa sortie du Parking Vélos.

L’Usager s’engage à faire preuve de civisme en laissant le lieu propre et en respectant les autres Usagers.

Il est formellement interdit :

- de stationner un vélo en dehors des places prévues à cet effet,
- de commettre des actes malveillants (salir, dégrader, voler, etc.),
- d’entreprendre dans le Parking Vélos toute autre activité que celle du stationnement de son vélo (comme fumer, manger, boire, squatter, etc.),
- d’introduire un animal, même tenu en laisse,
- de s’approprier un emplacement, notamment en fixant un antivol pour empêcher l’accès à d’autres usagers.

L’Usager est le seul responsable. Toute infraction aux présentes Conditions Générales entraînera une interdiction d’accès et une résiliation de l’abonnement, qui lui sera notifiée par Aéroports de Paris.

Les parents ou représentants légaux de tout mineur abonné au Service seront tenus responsables de tout dommage causé directement ou indirectement par le mineur du fait de l’utilisation du Service. Le parent concerné assume la pleine et entière responsabilité de son enfant quant aux dommages subis ou causés dans le Parking Vélos.

En cas de perte ou de vol du passe Navigo,

- l’Usager signale à l’Exploitant la perte de son badge en contactant le Centre de Relation Clients,
- l’Exploitant ne mettra pas à disposition de l’ Usager un support d’accès temporaire,
- l’Usager doit enregistrer son nouveau passe Navigo sur son espace client.

ARTICLE 7 – RESPONSABILITE AÉROPORTS DE PARIS

L'accès au Parking Vélos n'est consenti qu'aux risques et périls exclusifs de l'Usager qui conserve la garde et la responsabilité de son vélo et des accessoires associés.

L'autorisation d'accès au Parking Vélos ne constitue pas un contrat de dépôt, de gardiennage ou de surveillance.

Aéroports de Paris n'est en aucun cas responsables des pertes, vols, dégradations ou autres dommages de toute nature qui pourraient être commis sur les vélos et accessoires stationnés à l'intérieur du Parking Vélos.

En conséquence, Aéroports de Paris:

- est responsable de la mise à disposition d'un emplacement de stationnement dans le Parking Vélo de la gare choisie par l'Usager. Néanmoins, elle se réserve le droit de pratiquer le « surbooking » dans les conditions fixées par Île de France Mobilités. La gestion d'un coefficient de foisonnement pour la délivrance des abonnements peut impliquer une indisponibilité de places de stationnement dans le Parking Vélos.
- n'est en aucun cas tenue par une obligation de surveillance ou de garde.
- est tenue d'assurer l'entretien des Parkings Vélos. Elle s'engage, en cas de dysfonctionnement du Parking Vélos, à intervenir dans les meilleurs délais et à mettre en œuvre tous les moyens qui sont à sa disposition afin de remettre le Parking Vélos en service ou réparer les dégradations. Ainsi, l'accès au Parking Vélos pourra être suspendu de manière temporaire, sans possibilité de remboursement de l'Usager.
- se réserve le droit de désactiver l'accès au service Parkings Vélos à tout moment, en cas de non-respect des présentes Conditions Générales.

ARTICLE 8 – RESILIATION

DROIT DE RETRACTATION

Conformément à l'article L221-1 du Code de la consommation, l'Usager ayant souscrit un abonnement a la faculté d'exercer son droit de rétractation dans un délai de quatorze (14) jours francs à compter de la date d'abonnement au Service.

Le droit de rétractation est exercé par l'Usager en adressant, avant l'expiration du délai susvisé, une lettre recommandée avec accusé de réception (le cachet de la Poste faisant foi) à l'adresse suivante :

**DIWIO – Service Exploitation ABRI PLUS
ZAC LES PLAINES - 1 rue des NOUES - 42160 BONSON – France**

L'Usager devra indiquer qu'il exerce son droit de rétractation et devra indiquer son adresse électronique, son adresse postale, son numéro de passe Navigo, la date d'abonnement au Service et le Parking Vélos qui avait été sélectionné.

Lorsque ce délai expire un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, il est prolongé jusqu'au premier jour ouvrable suivant. L'Exploitant procédera au remboursement de la totalité des sommes versées par l'Usager au titre du Service, au plus tard dans les quarante (40) jours à compter de la date à laquelle l'Exploitant est informé de la décision de l'Usager de se rétracter. Le remboursement s'effectuera par virement sur le compte bancaire associé à la carte bancaire utilisée pour l'abonnement, ou par chèque bancaire envoyé à l'adresse fournie par l'Usager. Si le Service n'a pas été utilisé au moment où l'Usager exerce son droit de rétractation, l'Usager se verra intégralement remboursé du montant de l'abonnement qu'il a payé. Si le Service a été utilisé avant l'expiration du délai de rétractation, un remboursement prorata temporis du nombre de jours restants à courir à compter du lendemain de la dernière utilisation et jusqu'à la date d'échéance de l'abonnement sera effectué.

RESILIATION PAR L'USAGER

L'Usager peut à tout moment et sans motif, résilier son abonnement sur demande expresse, via le Site (formulaire de contact) ou en l'adressant par courrier postal au Centre de Relation Clients.

**DIWIO – Service Exploitation ABRI PLUS
ZAC LES PLAINES - 1 rue des NOUES - 42160 BONSON – France**

La résiliation par l'Usager sera effective dans un délai de 3 jours à compter de la date de réception de la demande. En cas de résiliation, quel que soit le motif, aucun remboursement n'est effectué par Aéroports de Paris.

RESILIATION PAR L'EXPLOITANT

La résiliation de l'abonnement de l'Usager au Service peut intervenir à l'initiative Aéroports de Paris en cas de manquements constatés aux présentes Conditions Générales.

ARTICLE 9 – TRAITEMENT DES DONNEES PERSONNELLES

L'Usager accepte, en souscrivant au service, le traitement de ses données personnelles par Aéroports de Paris et ABRI PLUS, dans le respect de la réglementation applicable au traitement des données personnelles (Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données).

Les données sont collectées et traitées dans conditions décrites ci-dessous :

DONNEES COLLECTEES

Seules les données à caractère personnel qui sont strictement utiles à la fourniture du service à l'Usager sont traitées :

- Données d'identification et de contact (nom, prénom, adresse, adresse électronique, numéro de téléphone, numéro de passe Navigo),
- Données relatives à l'abonnement (Parking Vélos sélectionné, type d'abonnement, dates de validité de l'abonnement),

SOURCES DES DONNEES

Les données sont collectées directement auprès de l'Usager lorsqu'il :

- Crée un compte sur le Site,
- Souscrit un abonnement au Service,
- Communique avec le Centre de Relation Clients.

FINALITES DU TRAITEMENT DE DONNEES

Le traitement des données a pour finalité :

- Le traitement et le suivi des abonnements (fourniture du Service, paiement, activation du Service, suivi et après-vente des abonnements, informations relatives au Service),
- La création d'un compte client (traitement et suivi de l'abonnement, modification des informations personnelles...),
- La communication avec les Usagers (communications relatives à la réalisation d'actions de prospection, de sondages, d'informations sur les nouveaux services...),
- La vérification de la validité du passe Navigo de l'Usager.

DESTINATAIRES DE DONNEES

Les destinataires des données sont :

- Les personnels Aéroports de Paris en charge de l'exploitation du Service
- Les personnels d'ABRI PLUS et DIWIO en charge de la gestion du Service
- Le GIE COMUTITRES dans l'unique finalité de vérifier la validité de l'abonnement transport en commun de l'Usager. DIWIO interroge ainsi le GIE COMUTITRES (en charge de la vente et la gestion des contrats de transport en Île-de-France) ; à l'occasion de ces interrogations, DIWIO lui transmet le numéro de passe Navigo et la date de naissance de l'Usager.

Le cas échéant, avec l'accord de l'Usager, elles sont également transmises à Ile de France Mobilités.

Les données ne seront en aucun cas communiquées à d'autres tiers, sauf demande de communication formulée par les autorités administratives ou judiciaires compétentes.

DUREE DE CONSERVATION DES DONNEES

Les données ne sont conservées que pour des durées strictement nécessaires :

- A l'exécution des commandes d'abonnement,
- A l'utilisation du compte client.

Certaines de ces données pourront être archivées afin d'établir la preuve d'un droit ou d'un contrat ou lorsque des obligations légales ou réglementaires le requièrent. Ces données ne pourront être archivées que pendant le temps nécessaire à l'accomplissement de ces obligations légales ou réglementaires ou pour une durée n'excédant pas la durée légale de prescription.

PROTECTION DES DONNEES

Afin de garantir la confidentialité et l'intégrité des données, ABRI PLUS met en œuvre les mesures techniques et organisationnelles appropriées compte tenu de l'état des connaissances, des coûts, de la nature, du contexte et des finalités des traitements. ABRI PLUS s'assure que ses prestataires respectent les mêmes principes et garantissent la sécurité des données. Le respect du RGPD est assuré dans le cadre d'une relation contractuelle avec ses prestataires.

EXERCICE DES DROITS

Conformément au règlement général sur la protection des données (RGPD), chaque personne concernée par un traitement de données à caractère personnel dispose du droit de demander au responsable du traitement l'accès aux données, la vérification, la rectification, la portabilité, l'information sur l'utilisation de ses données, ou l'effacement de celles-ci, la limitation ou l'opposition au traitement, et les conditions d'utilisation, de conservation et de communication de ses données personnelles en cas de décès. Ces droits peuvent être exercés auprès du Centre de Relation Clients de l'Exploitant par mail à dpo@diwio.com ou par courrier :

**DIWIO – Service Exploitation ABRI PLUS
ZAC LES PLAINES - 1 rue des NOUES - 42160 BONSON - FRANCE**

Chaque personne concernée dispose en outre du droit de déposer une réclamation auprès de l'autorité française de contrôle des données (la CNIL, 3 place de Fontenoy, TSA 80715, 75334 Paris Cedex 07 ; www.cnil.fr).

ARTICLE 10 – REGLEMENT DES LITIGES

Après épuisement des voies amiables, les contestations qui pourraient naître de l'application des Conditions Générales seront de la compétence du tribunal administratif du ressort de juridiction Aéroports de Paris.

ARTICLE 11 – MODIFICATION DU REGLEMENT

En cas de modification des Conditions Générales, les Usagers en seront systématiquement informés par Aéroports de Paris